

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action - COMMUNE DE FONSORBES - <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch</i>		Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024 Publié le ID : 031-213101876-20240403-CCAS2024_07-BF
		Séance du 3 avril 2024
L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 18 h 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christine LACOSTE.		Acte n° CCAS 2024-07
Présent.e.s	Mmes BOBO, CANE, DAVILA, DURIER, GOSELIN, LACOSTE, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, SEVERAC J., MM. FEDOU	Membres en exercice 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mme BRUN a donné procuration à Mme GOSELIN Mme MAINGAULT a donné procuration à Mme DURIER Mme LEMIRE a donné procuration à Mme J. SEVERAC M. SEVERAC a donné procuration à Mme DAVILA Mme VITET a donné procuration à Mme LACOSTE	Membres présents 10
Absent.e.s	Mme DUBOIS	Date de la convocation 21 mars 2024
Secrétaire de séance	M. Franck FEDOU	
Thème	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	
Objet	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme Christine LACOSTE, examine le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Mme la Présidente, et lui donne acte de la présentation faite de ce compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RÉSULTAT EXERCICE PRÉCÉDENT	2 295,41 €	44 192,55 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT		29 192,55 €
SOLDE NON AFFECTÉ		15 000,00 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	- 44 870,95 €	- 509 760,16 €
RECETTES DE L'EXERCICE	39 035,12 €	559 742,71 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 5 835,83 €	49 982,55 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	- 3 540,42 €	64 982,55 €
TOTAL		61 442,13 €
DÉPENSES RESTANT A RÉALISER	- 56 950,00 €	
RECETTES RESTANT A RÉALISER	- €	
RESTES A RÉALISER	- 56 950,00 €	
RÉSULTAT DÉFINITIF	- 60 490,42 €	64 982,55 €
TOTAL		4 492,13 €

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

- Article 1 :** d'approuver le compte administratif 2023.
- Article 2 :** de télétransmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.
- Article 3 :** de publier la présente délibération sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes durant deux mois.

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 3 avril 2024 - acte n° 2024-07- p	Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024 Publié le
Thème	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	ID : 031-213101876-20240403-CCAS2024_07-BF
Objet	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	

- Article 4 :** d'insérer la présente délibération dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes du 3 avril 2024.
- Article 5 :** de rendre exécutoire la présente délibération à compter de sa télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes.
- Article 6 :** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le TéléserviceTélérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

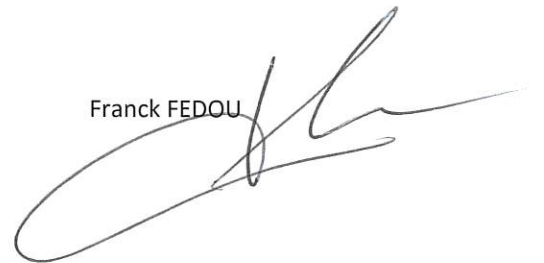
Madame la Vice-Présidente du CCAS,

Christine LACOSTE




Le Secrétaire de Séance

Franck FEDOU



Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	10/04/2024
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 3 avril 2024 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	10/04/2024